



Frais compensatoire de garde

Par **CRYSTAL13014**, le **21/07/2010** à **13:28**

Bonjour,

J'ai un ami qui a divorcé depuis 1 an. Ses 3 enfants sont gardés par leur mère et lui les récupère 1 week-end sur 2 et la moitié des vacances. Elle ne travaille pas, elle est au chômage. Lui travaille en milieu hospitalier et effectue des heures supplémentaires. La maman réclame des frais de garde supplémentaires sur les heures supplémentaires du papa qui ne peut pas venir chercher ses enfants à l'heure. Elle se considère comme nounou pendant les heures de retard du papa. A t'elle le droit de réclamer ce genre de frais supplémentaires sachant qu'elle perçoit déjà la pension alimentaire ainsi que toutes les aides de la CAF ?
Merci de votre réponse.

Cordialement

Par **chris_idv**, le **21/07/2010** à **22:34**

Bonjour,

La mère peut demander un complément de pension alimentaire au juge des affaires familiales. C'est au juge de décider si cette demande lui paraît fondée ... ou non.

A mon avis à moins que les absences dues aux heures supplémentaires du père représentent un nombre d'heures très significatif qui handicape la mère dans sa recherche d'un emploi la demande de la mère (sans emploi et qui demande à être indemnisée pour garder ses propres

enfants) n'a aucune chance d'aboutir.

Cordialement,